



## DÉCISION N° DÉC-11/101-V/13

### MÉTHODE POUR LA DÉTERMINATION DES DIGLYCÉRIDES ET TRIGLYCÉRIDES

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

**Vu** la recommandation formulée par le Comité technique lors de sa treizième réunion, dans le cadre de la 100<sup>e</sup> session du Conseil des Membres;

**Considérant** l'urgence de disposer d'une méthode d'utilité pour la détection de certains types d'adultérations ;

**Considérant** les travaux réalisés par les chimistes sur l'application des méthodes en cours d'examen ;

### DÉCIDE

De recommander aux Membres l'application à titre provisoire de la méthode de C. Mariani : COI/T.20/Doc n° 32 - *Détermination de la teneur en diglycérides et triglycérides* dans l'attente d'une prise de position des chimistes sur les limites à établir pour les triglycérides.

Madrid (Espagne), le 29 novembre 2013.